Image not found or type unknown

L'employeur a-t-il le droit de surveiller ses salariés ?

publié le **25/07/2012**, vu **848 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'employeur ne peut contrôler l'activité de ses salariés que s'il informe le comité d'entreprise et les salariés de l'existence de ces moyens de contrôle.

Lire l'article

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés